

## ARRÊTÉ DE POLICE DE LA CIRCULATION

### **Le Maire**

**Vu** le code de la voirie routière et notamment son article L113-2,

**Vu** le code de la route et notamment son article L411-1

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Vu** la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation des routes,

**Vu** la demande en date du 21 septembre 2023 par laquelle de l'entreprise ALLEZ & CIE, domiciliée ZA du Puy Gaillard – 87520 ORADOUR/GLANE, représentée par Mr Thierry PILOT, sollicite l'autorisation de fermer la VC n°15 (La Petite Gasne) afin de réaliser l'ouverture et la fermeture d'une tranchée pour la pose d'un câble électrique pour ENEDIS (alimentation éolienne) ;

**Vu** les avis favorables du Conseil Départemental - antenne technique de Val d'Issoire en date du 28 septembre 2023 et de la commune de Bellac en date du 04 octobre 2023, relatifs à la déviation mise en place pour le 09 octobre 2023,

## **A R R Ê T É**

**Article 1er** : Dans le cadre des travaux précédemment cités, la circulation sera **interdite**, sauf riverains et véhicules de secours et d'incendie, **sur la VC de la Petite Gasne (n°15) à compter du 09 octobre 2023** et pour une durée de 20 jours.

Conformément à l'avis de la commune de Bellac, une déviation sera mise en place selon l'itinéraire suivant :

- VC de Bellac en direction des 'Tuilières' - 'Vacqueur' et 'Lepaud' - RD 675 (route de St-Junien)

**Article 2 :** Le présent arrêté sera applicable le lundi 09 octobre 2023. La signalisation correspondante sera mise en place par l'entreprise ALLEZ & CIE.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la gendarmerie de BELLAC,
- au Centre de Secours de BELLAC,
- au SAMU 87,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche,
- Les transports scolaires de Nouvelle-Aquitaine – antenne de Nantiat
- l'entreprise ALLEZ & CIE

Fait à PEYRAT DE BELLAC, le 05 octobre 2023

Pour Mme le Maire  
Vincent COURTIOUX  
Adjoint délégué

